



CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

16.18

## **Emission par Valeo d'obligations convertibles non dilutives remboursables uniquement en numéraire pour un montant de 450 millions de dollars US**

**Paris, France – le 9 juin 2016** – Valeo (« Valeo ») annonce aujourd'hui le lancement d'une émission d'obligations convertibles non dilutives remboursables uniquement en numéraire à échéance 2021 (les "**Obligations**"), d'un montant nominal de 450 millions de dollars US. L'exercice du droit à conversion sera dénoué exclusivement en numéraire et ne donnera en aucun cas lieu à l'émission d'actions nouvelles ou à la remise d'actions Valeo existantes. Concomitamment, Valeo achètera des options d'achat à dénouement en numéraire sur ses propres actions afin de couvrir son exposition économique aux paiements en numéraire dus au titre de l'exercice potentiel des droits de conversion attachés aux Obligations. Cette dette en dollars sera immédiatement convertie en euros.

Le produit net de l'émission des Obligations sera utilisé pour les besoins généraux du Groupe et pour le financement des récentes acquisitions.

Les Obligations ne porteront pas intérêt. Les Obligations auront une valeur nominale de 200 000 dollars US par Obligation. Les Obligations seront émises à un prix compris entre 100% et 104% de la valeur nominale, faisant apparaître un taux de rendement actuariel annuel brut compris entre - 0,78% et 0,00%.

Le prix de conversion initial des Obligations fera apparaître une prime d'émission de 45% par rapport au cours de référence de l'action Valeo qui sera égal à la moyenne arithmétique des moyennes pondérées par les volumes des cours de l'action Valeo sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ("**Euronext Paris**") constatées sur une période de 10 jours de bourse consécutifs à compter du 10 juin 2016 inclus (la "**Période de Référence**"). Le cours de référence, le prix de conversion initial et le ratio de conversion initial seront annoncés par Valeo le ou autour du 23 juin 2016. Le ratio de conversion initial des Obligations correspondra à la valeur nominale convertie en euros et divisée par le prix de conversion initial.

La fixation des modalités définitives de l'émission est prévue ce jour, à l'exception du prix de conversion initial et du ratio de conversion initial.

Le règlement-livraison des Obligations est prévu le 16 juin 2016. Si les Obligations ne sont pas converties ou remboursées par anticipation, elles seront remboursées à la valeur nominale le 16 juin 2021.

Une demande d'admission aux négociations des Obligations sur le Marché Libre d'Euronext à Paris et le Marché Libre (*Freiverkehr*) de la *Deutsche Börse* à Francfort sera effectuée. L'admission aux négociations des Obligations est prévue le ou autour du 24 juin 2016.

Dans le cadre de cette émission, Valeo consentira un engagement d'abstention relatif à ses actions et titres donnant accès au capital qui expirera 60 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions.



CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

Cette émission est dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Citigroup Global Markets Limited et J.P. Morgan Securities plc en tant que Chefs de file et Teneurs de Livre Associés.

Il est prévu que les contreparties des options mettent en place des opérations de couverture de ces options d'achat à dénouement en numéraire au moyen d'achats et de ventes d'actions Valeo ou de toutes autres transactions, sur les marchés et hors marchés, à tout moment, en particulier pendant la Période de Référence ainsi qu'au moment de la conversion ou du remboursement des Obligations.

Les Obligations feront uniquement l'objet d'un placement privé en France et hors de France, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, du Japon et de l'Afrique du Sud. L'offre des Obligations ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription, et l'offre des Obligations ne constitue pas une opération par voie d'offre au public dans un quelconque pays, y compris la France.

---

#### Information disponible

#### Information disponible

Des informations détaillées sur Valeo, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le document de référence de Valeo déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2016 sous le numéro D.16-0211, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de Valeo, sur le site internet de Valeo ([www.valeo.com](http://www.valeo.com)).

#### A propos de Valeo

*Valeo est un équipementier automobile, partenaire de tous les constructeurs dans le monde. Entreprise technologique, Valeo propose des systèmes et équipements innovants permettant la réduction des émissions de CO2 et le développement de la conduite intuitive. Le Groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 14,5 milliards d'euros et a consacré plus de 10 % de son chiffre d'affaires première monte à la recherche et au développement. Valeo emploie 82 800 collaborateurs dans 30 pays, dans 134 sites de production, 17 centres de recherche, 35 centres de développement et 15 plates-formes de distribution. Valeo est coté à la Bourse de Paris et fait partie de l'indice CAC 40.*

*Les Actions Ordinaires sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et sur le marché hors cote américain en tant qu'American Depositary Receipt.*

#### **Contacts:**

Relations presse:

Tél.: +33 (0)1 40 55 21 20 / 37 18  
[press-contact.mailbox@valeo.com](mailto:press-contact.mailbox@valeo.com)

Relations investisseurs :

Thierry Lacorre  
Tél. : +33 (0)1.40.55.37.93  
[thierry.lacorre@valeo.com](mailto:thierry.lacorre@valeo.com)

Ce communiqué de presse est disponible sur le site Internet [www.valeo.com](http://www.valeo.com)



CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

## AVERTISSEMENT

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de valeurs mobilières de Valeo.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Valeo des obligations convertibles non dilutives remboursables uniquement en numéraire (les « Obligations ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Valeo n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

### **Espace Economique Européen**

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; (b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat Membre ; ou (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Valeo d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Obligations » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Obligations objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.*

*Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.*

### **France**

*Les Obligations n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession d'Obligations n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (i) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, agissant pour leur propre compte, tels que définis aux articles L.411-2-II, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier.*

### **Royaume-Uni**

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

### **Etats-Unis**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Valeo n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.*



CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

**Afrique du Sud, Canada, Australie, Japon**

*Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Afrique du Sud, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.*